



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1938

Mise en conformité des ateliers de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er - Opération n° 01182018 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, Programme n° 20005

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1938 - MISE EN CONFORMITE DES ATELIERS DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - 8 BIS QUAI SAINT VINCENT A LYON 1ER - OPERATION N° 01182018 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-1, PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2009-1 «Conservation patrimoine Bâtiments culturels PEP 2008-2014», programme n° 20005 «Culture et Patrimoine».

Le tènement des Subsistances connu autrefois sous le nom de Manutentions de «Sainte Marie des Chaînes», puis de «Subsistances militaires», est constitué principalement d'un ancien couvent et de plusieurs bâtiments construits par les militaires.

Cédé par l'armée à la Ville de Lyon, l'ensemble a fait l'objet d'une opération d'aménagement pour y installer des «laboratoires de création artistique» et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Cette école dispose notamment d'ateliers de peinture, de résine, de sérigraphie et de reprographie. Il est nécessaire que ces ateliers soient équipés d'un réseau d'extraction suffisant et que les différents effluents (produits de nettoyage et de rinçage, solvants, etc.) soient récupérés dans des bacs pour éviter d'être rejetés dans les égouts.

Après un travail important réalisé par l'ENSBA sur la nature, les quantités et le stockage des différents produits chimiques, il est proposé aujourd'hui de mettre en conformité ces ateliers (ventilation des locaux et récupération des rejets liquides ou solides), et au niveau des risques d'incendie ou d'explosion liés à l'utilisation des produits chimiques.

Par ailleurs, compte tenu des poussières de bois, l'atelier de menuiserie de l'école sera également mis aux normes pour ce qui concerne les risques d'incendie ou d'explosion.

Après consultation conformément au Code des Marchés Publics, ces études ont été confiées à TPF INGENIERIE. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet détaillé (APD) est de 1 000 000 € TTC (valeur novembre 2015).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 «Conservation patrimoine Bâtiments culturels PEP 2008-2014», programme n° 20005 «Culture et Patrimoine».

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de l'opération n° 01182018 «Mise en conformité de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 «Conservation patrimoine Bâtiments culturels PEP 2008-2014», programme n° 20005 «Culture et Patrimoine».

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n° 2009-1, opération n° 01182018 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 23, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 100 000 € ;
- 2016 : 400 000 € ;
- 2017 : 500 000 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY